



# Modernisation du CHU Sainte-Justine

Bulletin d'information à la communauté No. 19 – Février 2014

## LE POINT SUR LES ESPACES DE STATIONNEMENT AU CHU SAINTE-JUSTINE

### *Quand le nouveau stationnement souterrain étagé sera-t-il prêt à accueillir des usagers?*

Le projet d'agrandissement Grandir en santé comprend la construction d'un stationnement souterrain étagé de 1200 cases réparties sur 4 niveaux. **Ce stationnement sera accessible à la clientèle et au personnel au courant de l'année 2014.** Les entrées et sorties se feront sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et sur l'avenue Decelles et un feu de circulation sera installé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'entrée du stationnement, afin d'assurer une plus grande fluidité de la circulation sur cette artère.

### *Est-ce que ce nouveau stationnement vient remplacer les autres stationnements du CHU Sainte-Justine?*

À aucun moment, il n'a été question que le CHU Sainte-Justine ferme les autres stationnements qui sont sur son site. Ainsi, le nouveau stationnement souterrain nous permet plutôt **d'accroître notre capacité d'accueil.** Notre objectif est d'offrir le plus de places de stationnement possible sur le terrain du CHU Sainte-Justine afin d'éviter que la clientèle et les membres du personnel utilisent les espaces réservés aux résidents du quartier.

### *Qu'arrive-t-il avec le stationnement arrière qui est présentement utilisé par la clientèle?*

**La clientèle n'aura plus accès à ce stationnement dès l'ouverture du stationnement souterrain prévue cette année.** Le stationnement situé à l'arrière de l'hôpital restera ouvert et sera utilisé exclusivement par le personnel du CHU Saint-Justine, comme c'était les cas avant mars 2012. Il sera réservé aux détenteurs de vignette qui accèderont au stationnement grâce à une carte magnétique. Les vignettes seront accordées en fonction de la capacité d'accueil réelle du stationnement. Ainsi, **la situation devrait revenir à la normale sous peu sur le chemin Hudson.**

### *Est-ce que l'accès au stationnement arrière continuera à se faire sur le chemin Hudson?*

Pour le moment, il est jugé préférable de **maintenir l'accès à ce stationnement sur le chemin Hudson** jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement en 2016. La situation sera réévaluée avec l'arrondissement, une fois les travaux terminés.

### *Le règlement 06-044 ne stipulait-il pas que le stationnement arrière doit être remplacé par un parc?*

D'aucune façon, le règlement 06-044 ne mentionne l'obligation de remplacer le stationnement arrière par un parc. Ce règlement stipule plutôt qu'il est permis de construire un bâtiment d'une hauteur de cinq étages avec une implantation maximum de 2400 m<sup>2</sup> dans la partie nord du stationnement arrière. De plus, il est mentionné dans ce même règlement qu'un plan d'aménagement paysager doit accompagner la demande de permis relative à la démolition du bloc 8. Ce plan comprenait la plantation d'au moins 25 arbres et l'aménagement d'une emprise de circulation piétonnière, pouvant également servir pour le passage de véhicules. Cependant, dans le cadre du projet Grandir en santé, la démolition du bloc 8 n'est plus requise, ainsi l'obligation de réaliser un aménagement paysager sur ce site ne tient plus. Toutefois, le CHU Sainte-Justine maintient le projet de créer **un passage piétonnier aménagé sur l'axe sud/nord permettant ainsi un lien entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Ellendale.**

#### PROCHAINE RENCONTRE

mardi 18 février à 19 h,  
5757 avenue Decelles,  
2<sup>e</sup> étage, salle 216

#### QUESTIONS ET COMMENTAIRES

514 345-7752  
[grandirensante.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:grandirensante.hsj@ssss.gouv.qc.ca)



**CHU Sainte-Justine**  
Le centre hospitalier  
universitaire mère-enfant

Université   
de Montréal